

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 22
Pouvoirs : -
Votants : 22

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier le mercredi 16 septembre 2026, s'est réuni, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François BREGER, Maire de PÉAULE

N° 2026-068

PRESENTS : M. BREGER Jean François, DEGRES Lauriane, BOSQUILLON DE JENLIS Eric, ETIENNE Patricia, MOREAU Alain, PROVOST Odile, PARAZINES Claude, CRUAUD Muriel, DE BIZEMONT Loeïza, STEVANT Anthony, LECLAIRE Elodie, GURIEC David, LE PENUIZIC Jean-Marc, DELAUNAY Gwénola, RICHARD Yvon, PERION Erwan, RYO Audrey, TRICHEREAU Benoit, RYO Gaël, PICAUD Nolwenn, ROUSSE Alexandre, RIVIERE Allan

ABSENTS : RYO Nathalie

SECRETAIRE : PROVOST Odile

Objet :

Structures intercommunales – Le Procès-verbal de la séance a été affiché à la porte de la Mairie
Le 23 septembre 2026

Rapport n° 3 - Rapport 2025
sur le Prix et la Qualité Du
Service Public D'élimination
Des Déchets

Présentation du rapport 2025 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, le traitement ayant été délégué au Syndicat du Sud Est Morbihan (SYSEM).

Il est rappelé que l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en fixe les obligations en matière de communication.

La présentation de ce rapport au Conseil Communautaire doit intervenir au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et être également transmis aux communes membres pour présentation au Conseil Municipal.

Ce rapport doit également être mis à la disposition du public au siège de la Communauté de communes et dans chaque Mairie.

Ce rapport a pour objectif principal de renforcer la transparence et l'information sur la gestion du service d'élimination des déchets.

Il doit être présenté sous la forme d'une information détaillée comprenant un descriptif de l'organisation du service et des prestations réalisées au cours de l'année 2025.

Le territoire de la Communauté de Communes connaissant une forte variation saisonnière de sa population, le nombre d'habitants pris en compte dans ce rapport est celui de la population dite « DGF », intégrant les résidences secondaires, qui est de 35 369 habitants en 2025.

La population INSEE (29 691 habitants en 2025) est également prise en compte, afin

de pouvoir comparer les ratios avec ceux utilisés par l'ADEME et CITEG.

En 2025, 5 061.44 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées, soit une augmentation de 0.93 % par rapport à 2024 (+ 46.52 tonnes). Le ratio d'ordures ménagères est de 143.10 Kg/hab/an (pop DGF) et de 170.47 Kg/hab/an (pop INSEE).

Les tonnages de déchets recyclables sont :

- 2083.96 tonnes d'emballages et papiers en mélange (+ 3.22 %)
- 2169.50 tonnes de verres (-0.16 %)

Par ailleurs, 144 871 passages ont été comptabilisés sur les déchetteries et plateformes de déchets verts. Les tonnages de déchets déposés sur ces sites ont été de 11 787.06 tonnes, principalement des déchets verts (4 240.06 tonnes), du tout-venant (2 387.48 tonnes) et des gravats (1 465.39 tonnes).

Bilan financier (Compte Financier Unique 2025 du Budget Principal - service déchets)

RESULTAT CUMULE au 31 Décembre 2024 (A)			-2 405 563.00 €
SERVICE DECHETS Compte Administratif 2025	Dépenses	Recettes	SOLDE 2025
Fonctionnement 2025			
Frais de structure et prévention	396 590,54	57 802,45	-338 788,09 €
Ordures ménagères	2 964 875,60	887,60	-2 963 988,00 €
Tri sélectif	1 641 133,26	1 041 148,87	-599 984,39 €
Déchetteries et plateformes déchets verts	1 531 761,59	182 936,29	-1 348 825,30 €
TOTAL Fonctionnement 2025	6 534 360,99	1 282 775,21	-5 251 585,78
Investissement 2025			
Frais de structure et prévention	26 198,26 €	79 591,03 €	53 392,77 €
Ordures ménagères	35 981,38 €	56 208,98 €	20 227,60 €
Tri sélectif	98 979,01 €	286 818,49 €	187 839,48 €
Déchetteries et plateformes déchets verts	56 754,47 €	81 748,18 €	24 993,71 €
Total Investissement 2025	217 913,12 €	504 366,68 €	286 453,56 €
Financement usagers 2025			
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM, usagers particuliers et professionnels non exonérables)	0,00	4 999 045,00	4 999 045,00 €
Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM Spéciale, usagers professionnels et services communaux)	0,00	754 318,14	754 318,14 €
Total financement usagers 2025	0,00	5 753 363,14	5 753 363,14

RESULTAT DE L'EXERCICE 2025 (B)	6 752 274,11	7 540 505,03	788 230,92
---------------------------------	--------------	--------------	------------

RESULTAT CUMULE au 31 Décembre 2025 (A+B)	-1 617 332,08 €
---	-----------------

Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les particuliers et professionnels non exonérables et par la Redevance spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) pour les professionnels et communes.

Détail Financement usagers 2025	2025	%
TEOM (particuliers et professionnels non exonérables)	4 999 045 €	87
REOM spéciale (professionnels)	754 318 €	13
<i>redevances spéciales professionnels</i>	490 104 €	9
<i>redevances spéciales hébergements de plein air</i>	91 950 €	2
<i>redevances spéciales services municipaux</i>	172 264 €	3
TOTAL Financement usagers 2025	5 753 363 €	100

Après avoir pris connaissance du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets au titre de l'année 2025, le Conseil Municipal de la commune de Péaule **PREND ACTE** dudit rapport qui sera tenu à disposition du public en Mairie ainsi qu'au siège d'Arc Sud Bretagne.

Le Maire
Jean François BREGER



Envoyé en préfecture le 23/09/2026

Reçu en préfecture le 23/09/2026

Publié le

ID : 056-215601535-20260923-2026_068-DE